

**INTERVENTION DE LA DELEGATION DE MADAGASCAR A LA REUNION
INTERSESSION DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A
SOUS MUNITIONS**

16-19 avril 2012 à Genève

Je vous remercie, Madame le Président,

Madame le Président,

Ma délégation réitère son appui à la mise en place de l'Unité d'Appui et d'Application afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de la mise en œuvre de la Convention.

A cet effet, nous estimons qu'un certain minimum de moyens devrait être mis à sa disposition. Pour atteindre ces objectifs, le modèle hybride de financement s'avère le plus adapté.

Tout d'abord, les contributions obligatoires par les Etats parties témoignent de la volonté de l'Etat à s'approprier les objectifs fixés par la Convention.

Ensuite, la conjoncture économique internationale pourrait ne permettre à la plupart des Etats leurs engagements à titre volontaire.

Enfin, pour le cas de notre pays, les contributions à titre obligatoire devraient être insérées préalablement dans la Loi des finances, ce qui rend plus facile leur acquittement dans les délais prévus. Mais cela n'exclue pas notre participation à titre volontaire quand la situation le permet.

Tel est notre point de vue Madame le Président

Je vous remercie.